

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-FABIEN**

À une séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Fabien tenue à la salle municipale, lieu ordinaire des séances du Conseil, le lundi 2 février 2015 à 20h00. À laquelle séance étaient présents(e) les conseillers(ère) madame Julie Viel et messieurs Marius Coté, Alain Jean et Dave Pigeon tous formant quorum sous la présidence du maire Madame Marnie Perreault.

Était aussi présent monsieur Yves Galbrand Directeur général / secrétaire-trésorier.

6 citoyens et citoyennes assistent à la séance.

MOT DE BIENVENUE

201502-001 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Marius Coté
appuyé par madame Julie Viel
et résolu à l'unanimité
que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé tout en laissant l'item « DIVERS » ouvert.

201502-002 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JANVIER 2015

Il est proposé par monsieur Marius Coté
appuyé par monsieur Alain Jean
et résolu à l'unanimité
que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 janvier 2015 soit adopté.

201502-003 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JANVIER 2015

Il est proposé par monsieur Alain Jean
appuyé par monsieur Marius Coté
et résolu à l'unanimité
que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 janvier 2015 soit adopté.

CORRESPONDANCES

- **MAPAQ :** État de compte au 31 décembre 2014 : 62 605,71\$ reçu en 2014
- **MRC Rimouski-Neigette :** Avis de motion : Règlement d'emprunt pour véhicule incendie
- **Hydro-Qc :** Avis de changement des compteurs
- **MDDELCCC :** Modification au Règlement sur la qualité de l'eau potable
- **MTQ :** Travaux sur les ponts situés sur le réseau routier municipal
- **MRC Rimouski-Neigette :** Compte rendu des rencontres d'information de janvier et questionnaire sur le poste d'agent rural

201502-004 VILLE DE RIMOUSKI : Interrogation en ligne des rôles d'évaluation

Il est proposé par monsieur Dave Pigeon
appuyé par madame Julie Viel
et résolu à l'unanimité
de confirmer que la municipalité de Saint-Fabien va migrer vers le système permettant l'interrogation du rôle d'évaluation en ligne offert par PG solutions et cesser d'utiliser celui du Groupe Azimut à compter du 1^{er} mars 2015. Une lettre sera envoyée aux professionnels et institutions financières pour faire la promotion du service en ligne et pour indiquer que l'information ne sera plus disponible au comptoir ou au téléphone pour ceux-ci mais restera disponible gratuitement pour les citoyens et citoyennes.

201502-005 CLUB LA COULÉE : Demande de 6 voyages de poussière de pierre

Il est proposé par madame Julie Viel
appuyé de monsieur Alain Jean
et résolu à l'unanimité
de fournir 6 voyages de poussière de pierre au Club la coulée de St-Fabien pour la tenue de la compétition d'accélération de motoneiges du 14 février. La Municipalité prête le camion qui sera conduit par monsieur Simon Bélanger. La poussière de pierre sera rapportée le lendemain.

201502-006 **COSMOSS : Appui à la lutte au décrochage et pour encourager la réussite éducative des jeunes**

- CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de placer la persévérance scolaire parmi les quatre priorités régionales de COSMOSS afin de mobiliser autour de cette question l'ensemble des partenaires du territoire autour d'actions structurantes et puisque ce problème est intimement liée à d'autres enjeux, dont l'image de notre territoire, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté;
- CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie, estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Bas-Saint-Laurent sont parmi les plus persévérants au Québec, au secondaire, au collégial comme à l'université et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 12,2% de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme du secondaire en 2009-2010 (14,1 % pour les garçons et 10,5 % pour les filles);
- CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas qu'une affaire concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, qui doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;
- CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a développé par le biais de COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est de plus en plus reconnue à l'échelle provinciale;
- CONSIDÉRANT QUE le comité élargi COSMOSS persévérance Rimouski-Neigette/La Mitis organise Les Journées de la persévérance scolaire sur le thème « Un geste au quotidien qui nous implique tous », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés et organisations de la MRC de La Mitis et de la MRC Rimouski-Neigette;
- CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

Il est proposé par monsieur Dave Pigeon
appuyé par monsieur Marius Coté
et résolu à l'unanimité
de déclarer la 3e semaine de février comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

D'APPUYER COSMOSS de La Mitis et de Rimouski-Neigette comprenant l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage - dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires - afin de faire de nos MRC des territoires persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour leurs communautés;

DE FAIRE parvenir copie de cette résolution à la coordination de COSMOSS de notre MRC.

201502-007 **CHARCUTERIE LA BICOISE INC. : Annulation des conditions de vente du lot 3 868 672 du cadastre du Québec**

Il est proposé par monsieur Marius Coté
appuyé par monsieur Alain Jean
et résolu à l'unanimité
de renoncer aux conditions de vente du lot # 3 868 672 imposées par la municipalité de Saint-Fabien sur les contrats passés.

201502-008 ASS. CHASSE ET PÊCHE ST-FABIEN/LADRIÈRE : Publicité dans le guide annuel : 50\$

il est proposé par monsieur Dave Pigeon
appuyé par monsieur Alain Jean
et résolu à l'unanimité
d'acheter une publicité d'une demie-page au montant de 50\$ dans le guide annuel de *l'Association chasse et pêche Saint-Fabien/Ladrière*.

201502-009 MRC RIMOUSKI-NEIGETTE : Conseil du patronat

CONSIDÉRANT QUE le 29 janvier 2015, le *Conseil du patronat du Québec* (CPQ), dans le cadre des auditions publiques portant sur la prochaine stratégie du gouvernement en matière de développement durable, proposait au gouvernement Couillard de « réallouer une partie des budgets actuellement consacrés au maintien des municipalités dévitalisées vers des mesures facilitant la relocalisation des ménages qui y habitent »;

CONSIDÉRANT QUE l'économie du Québec est surtout composée de petites et moyennes entreprises et que, dans les régions, ces dernières produisent les matières premières et les denrées alimentaires;

CONSIDÉRANT QUE la population rurale qui travaille en région a droit à une qualité de vie et à des services au même titre que la population urbaine;

CONSIDÉRANT QUE les régions créent de la richesse et nourrissent le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la position du *Conseil du patronat du Québec* démontre une profonde incompréhension des dynamiques régionales;

CONSIDÉRANT QUE si le *CPQ* croit avoir découvert une solution à la lutte contre le déficit, il est manifeste qu'il surestime les montants réellement affectés à revitaliser ces municipalités;

il est proposé par monsieur Alain Jean
appuyé par monsieur Dave Pigeon
et résolu à l'unanimité
que la municipalité de Saint-Fabien :

- signifie son indignation face au mémoire initial présenté le jeudi 29 janvier 2015 par le *Conseil du patronat du Québec* dans le cadre des auditions publiques portant sur la prochaine stratégie du gouvernement en matière de développement durable, ainsi que son insatisfaction quant aux correctifs apportés par son PDG, M. Yves-Thomas Dorval le lendemain de l'annonce;
- invite pour l'avenir le *Conseil du patronat du Québec* à consulter les acteurs régionaux avant de prendre de telles positions.

AFFAIRES COURANTES**DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES : Dépôt**

Les déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les élus ont été déposées au secrétaire-trésorier lors de la séance du Conseil.

201502-010 MTQ : Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier : 10 000\$

il est proposé par monsieur Marius Coté
appuyé par madame Julie Viel
et résolu à l'unanimité

que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 10 000\$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports.

que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité.

201502-011 MTQ : Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier : 10 000\$

Il est proposé par monsieur Dave Pigeon
appuyé par monsieur Alain Jean
et résolu à l'unanimité

que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 10 000\$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports.

que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité.

201502-012 **RÉSOLUTION : Autorisation du paiement des dépenses incompressibles**

ATTENDU QUE dans l'enveloppe budget, certaines dépenses sont dites incompressibles à cause des engagements financiers de la Municipalité ou parce qu'elles sont liées à son fonctionnement;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) recommande d'adopter, au début de l'exercice financier, une résolution autorisant le directeur général à effectuer le paiement de ses dépenses incompressibles;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par monsieur Alain Jean
appuyé par monsieur Marius Coté
et résolu à l'unanimité

que le directeur général / secrétaire-trésorier, soient autorisés à faire le paiement des dépenses incompressibles suivantes au cours de l'exercice financier 2015 : le salaire des élus, des employés municipaux ou autres salaires, la contribution de l'employeur ou bénéfices sociaux et les remises aux gouvernements, ainsi que les comptes d'Hydro-Québec, Telus et Telus Mobilité.

201502-013 **MAIRE SUPPLÉANT : Février, mars, avril (4 mai 2015) : Marius Coté**

il est proposé par monsieur Alain Jean
appuyé par monsieur Dave Pigeon
et résolu à l'unanimité
de nommer monsieur Marius Coté au titre de maire suppléant jusqu'au 4 mai 2015 inclusivement.

COMITÉ DE LA MER

Aucun point traité lors de cette séance

CULTURE ET LOISIRS**201502-014** **BIBLIOTHÈQUE : Ajout de prises : 600\$**

il est proposé par monsieur Alain Jean
appuyé par monsieur Dave Pigeon
et résolu à l'unanimité
de faire ajouter des prises de courant par Locatel Plus dans le local du Cercle de fermières pour un montant de 600\$.

201502-015 **VIE ACTIVE : Autorisation utilisation du pavillon des loisirs**

il est proposé par monsieur Alain Jean
appuyé par madame Julie Viel
et résolu à l'unanimité
de permettre l'utilisation gratuite de la salle Desjardins du pavillon des loisirs pour l'activité Vie Active à condition que celle-ci ne soit pas occupée par un utilisateur payant.

201502-016 **ATELIER DE CUISINE : Autorisation utilisation du pavillon des loisirs**

il est proposé par monsieur Marius Coté
appuyé par monsieur Dave Pigeon
et résolu à l'unanimité
de permettre l'utilisation gratuite de la salle Desjardins du pavillon des loisirs pour l'activité d'Atelier de Cuisine à condition que celle-ci ne soit pas occupée par un utilisateur payant ou que le restaurant soit en opération.

ÉCONOMIE

Aucun point traité lors de cette séance

FAMILLES ET AINÉS

Aucun point traité lors de cette séance

INCENDIE**201502-017** **ACHAT : 10 Pochettes pour pagette : 200,00\$**

il est proposé par monsieur Alain Jean
appuyé par monsieur Dave Pigeon
et résolu à l'unanimité
de refuser l'achat car les pagettes ont déjà un système d'accrochage.

201502-018 **ACHAT : 3 Manuels de formation : 245,00\$**

Il est proposé par monsieur Dave Pigeon
appuyé par madame Julie Viel
et résolu à l'unanimité
de refuser l'achat de ces Manuels car ils sont déjà disponibles auprès le service régional de sécurité incendie de la MRC de Rimouski-Neigette.

201502-019 **MRC RIMOUSKI-NEIGETTE : Évaluation des équipements incendie**

- CONSIDÉRANT la volonté d'entamer une réflexion sur la régionalisation des équipements en matière de sécurité incendie;
- CONSIDÉRANT QUE pour procéder à l'analyse, le service régional de sécurité incendie de la MRC doit connaître l'évaluation des équipements existants dans les casernes de chacune des municipalités;
- CONSIDÉRANT QU' une évaluation impartiale implique le recours à un tiers et que cette éventuelle évaluation serait à la charge des municipalités;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Saint-Fabien est favorable à l'analyse par le service régional de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par monsieur Alain Jean
appuyé par madame Julie Viel
et résolu à l'unanimité

que le conseil de la municipalité de Saint-Fabien mandate le service régional de sécurité incendie de la MRC de Rimouski-Neigette de procéder à un appel d'offres pour services professionnels en évaluation d'équipements incendie.

201502-020 **MMQ : Schéma de couverture de risque**

ATTENDU que le ministre de la Sécurité Publique a délivré à la MRC de Rimouski-Neigette une attestation de conformité de son schéma de couverture de risques incendie dans une lettre datée de 5 avril 2007 ;

ATTENDU que l'attestation de conformité délivrée l'a été à la MRC Rimouski-Neigette pour le schéma adopté en juillet 2005 et entré en vigueur le 29 mai 2007 ;

ATTENDU que l'implantation des schémas de couverture de risques sera profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences rencontrés, puisque les services incendies qui auront adopté les mesures contenues dans leur plan de mise en œuvre et qui s'y conformeront bénéficieront d'une exonération de responsabilité tors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelle ;

ATTENDU que la Mutuelle des Municipalités du Québec, qui assure les risques de la municipalité de Saint-Fabien encourage la mise en œuvre des schémas de couverture de risques;

POUR CES MOTIFS:

il est proposé par madame Julie Viel
appuyé par monsieur Marius Coté
et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité s'engage à finaliser la mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie pour les cinq prochaines années.

QUE la Municipalité demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec tel qu'annoncé par cette dernière, d'accorder à la municipalité de Saint-Fabien une réduction de prime, au chapitre de l'Assurance des biens, à titre de membre-sociétaire mettant en œuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, cette réduction étant de l'ordre de 10%.

TRAVAUX PUBLICS

Aucun point traité lors de cette séance

URBANISME

Consultation publique sur les dérogations mineures

201502-021 **ADOPTION : Dérogation mineure 2015-003**

Il est proposé par monsieur Dave Pigeon
appuyé par monsieur Alain Jean
et résolu à l'unanimité

que suite à une recommandation favorable du *Comité Consultatif en Urbanisme*, d'accorder la demande de dérogation mineure 2015-003 qui permet, sur le lot 4 146 867 du cadastre du Québec, l'agrandissement d'une résidence secondaire de 47% de la superficie existante contrairement à l'article 28.5 du *Règlement de zonage #468* de la Municipalité qui ne permet qu'un agrandissement de 20% de la superficie existante.

L'effet de cette dérogation est de rendre ce projet conforme *aux règlements d'urbanisme*.

201502-022 **RÈGLEMENT DE ZONAGE : Modification pour la scierie St-Fabien**

- CONSIDÉRANT QUE la *Scierie Saint-Fabien Inc.* est implantée depuis plusieurs années dans la zone agricole provinciale;
- CONSIDÉRANT QUE la *Scierie Saint-Fabien Inc.* est spécialisée dans le sciage de bois de grade et de composantes de palettes en tremble et bois franc (bouleau jaune et blanc) et qu'elle est certifiée FSC (Forest Stewardship Council);
- CONSIDÉRANT QUE *Scierie Saint-Fabien Inc.* est un des plus gros employeurs de la Municipalité et que celle-ci souhaite accroître sa main-d'œuvre par son projet d'expansion;
- CONSIDÉRANT QUE *Scierie Saint-Fabien Inc.* appartient à deux groupements forestiers locaux et, de ce fait, assure des retombées positives tant pour les producteurs forestiers que pour tous les autres acteurs économiques de notre collectivité;
- CONSIDÉRANT QUE le *Schéma d'aménagement et de développement* de la MRC de Rimouski-Neigette prévoit déjà des conditions particulières pour des usages de nature industrielle dans des milieux déstructurés de la zone agricole;
- CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal juge important de permettre l'expansion de sa seule usine de transformation du bois sur son territoire, malgré qu'elle soit située en zone agricole;

il est proposé par monsieur Marius Coté
appuyé par monsieur Dave Pigeon
et résolu à l'unanimité

que le Conseil municipal demande à la MRC de Rimouski-Neigette de modifier son *Schéma d'aménagement et de développement*, afin d'autoriser en zone agricole les usages des groupes « industrie légère » et « industries légères reliées à la transformation primaire des ressources agricoles et forestières », sur une partie des lots suivants soit :

- 1) une partie du lot 4 146 934 du cadastre du Québec d'une superficie de 5,857 hectares;
- 2) une partie des lots 4 146 609, 4 413 132, 4 413 133, 4 413 134 du cadastre du Québec d'une superficie de 14,882 hectares;
- 3) une partie du lot 4 146 968 du cadastre du Québec d'une superficie de 2,98 hectares; et
- 4) les lots 4 146 932, 4 416 933 et 4 145 980 du cadastre du Québec.

201502-023 **ADOPTION DES COMPTES DE JANVIER 2015**

Il est proposé par monsieur Marius Coté
appuyé par monsieur Dave Pigeon
et résolu à l'unanimité

que les comptes du mois de janvier 2015 dont la liste est conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 219 292,29 \$ soient approuvés. Ladite liste comprend les numéros de chèques 4267 à 4299.

DIVERS

Aucun point traité lors de cette séance

PÉRIODES DE QUESTIONS**CERTIFICATION DE LA DISPONIBILITÉ DES FONDS**

Je soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la municipalité de St-Fabien dispose des fonds suffisants pour pourvoir aux paiements desdits comptes.

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

Je soussignée, madame Marnie Perreault, maire de la municipalité de St-Fabien, approuve par ma signature, chacune des résolutions au procès-verbal.

201502-024 **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par madame Julie Viel
appuyé par monsieur Alain Jean
et résolu à l'unanimité
que la séance soit levée à 20h54.

Maire

Directeur général / Sec.-trésorier